Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 5

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mars 2020

Pourquoi trop de ruches en ville menaceraient-elles la biodiversité ? (04.03.2020, La Salamandre, par Isabelle Christiani) Beaucoup de citadins pensent faire une bonne action en accueillant des abeilles sur leur toit. Mais selon la Salamandre c'est tout le contraire, car seule l'abeille mellifère, domestiquée pour son miel, en profite. Les milliers d'autres butineurs sauvages, quant à eux, souffrent de cette mode. L'équipe d'Isabelle Dajoz, Professeure à l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de l'Université Paris-Diderot, a réalisé une étude sur Paris et constaté que plus le nombre de ruches augmente, moins on observe d'abeilles sauvages et autres pollinisateurs comme les papillons. Les ouvrières s'accaparent en effet la majorité des ressources florales, considérées comme déjà insuffisantes en ville pour rassasier tous les insectes. Paris compte près de 30 ruches par km^2, contre une moyenne de trois en France. En Suisse, ce chiffre est encore supérieur et s'élève à quatre. Or, il a été prouvé que des phénomènes d'interférences négatives se produisent dès le seuil de trois ruches par km^2. Il semble donc indispensable de limiter leur nombre en milieu urbain. Besançon a déjà interdit toute nouvelle ruche sur son domaine public. Metz et Lyon s'y mettent aussi. « Mais il faut surtout informer les entreprises et les particuliers des dangers de cette pratique qui a le vent en poupe et mettre en place des moyens pour mieux aider les autres pollinisateurs ».

Comment le miel est-il testé pour les résidus de pesticides en Suisse ? (Bauernzeitung.ch, 12.03.2020, par Alice Sager) Les autorités alimentaires vérifient les résidus de pesticides dans le miel. En Suisse, les valeurs indicatives prescrites sont généralement bien respectées. L'apiculteur Beat König a examiné son miel : la plus grande partie contenait du pollen de colza. Il n'a pas analysé les résidus de pesticides. « Les résidus dans le miel sont rarement examinés », comme le dit Mathias Götti Limacher, président central de BienenSchweiz. Certains échantillons sont prélevés par l'association ainsi que par des inspecteurs alimentaires. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) continue de mener des études à long terme et le commerce de détail examine également le miel. « Je n'ai actuellement pas connaissance de constatations particulières concernant les résidus de pesticides dans le miel lors des inspections des autorités alimentaires », explique David Brugger, responsable de la production végétale à l'Union suisse des paysans (USP). Dans les rapports des contrôles du miel, M. Brugger a remarqué que divers produits indésirables ont été trouvés, comme des biocides provenant des soins aux abeilles (lutte contre les acariens). En outre, des objections ont été formulées en ce qui concerne l'origine ou l'étiquetage pour certains produits en provenance de l'étranger. Les teneurs maximales doivent être sans danger pour la santé humaine. « Le risque sanitaire des résidus de pesticides dans le miel est faible pour l'homme, comme nous l'écrit l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ». Pour les résidus, des seuils sont fixés dans l'ordonnance du DFI sur les limites maximales de résidus de pesticides dans ou sur les produits d'origine végétale et animale (OPair). Les niveaux maximums sont fixés aussi bas que le permettent les pratiques de production. En outre, ils doivent être sans danger pour la santé. « La plupart des niveaux maxi-

maux sont à la limite de détermination, c'est-à-dire la concentration la plus faible convenue au niveau international qui puisse être quantifiée », déclare Nathalie Rochat de l'OSAV. « Si un échantillon de miel dépasse les valeurs maximales, il ne peut plus être vendu ». (Note de la rédaction : comme quoi il reste encore bien du chemin pour des miels exempts de pesticides).

Les abeilles dansent en dialecte (Fricktal24.ch, 20.03.2020, Robert Emmerich) Après plus de soixante-dix ans, une énigme de la zoologie est résolue : les abeilles utilisent bel et bien différents dialectes de danse frétillante. C'est ce que rapportent deux équipes de recherche dans la revue « Proceedings of the Royal Society B ». L'existence de dialectes avait déjà été établie dans les années 1940 par les zoologistes Karl von Frisch et Martin Lindauer, mais leurs trouvailles avaient été contestées. Ces nouveaux résultats indiquent que Frisch et Lindauer avaient raison tant sur l'existence de ces dialectes que sur leur fonction. Chacun sait que lors de leurs danses en huit les abeilles indiquent la distance de la nourriture par la vitesse de leurs frétillements. Les chercheurs ont montré que ces vitesses de frétillement peuvent varier en fonction du rayon d'action dans lequel elles collectent habituellement leur nourriture. Ces variations sont à l'origine de « dialectes » au sein d'une même espèce dont les individus interpréteront différemment les distances en fonction de leur dialecte.

A Konolfingen le bourdonnement des abeilles remplacera le bruit des balles (26.03.2020 Wochen-Zeitung für das Emmental und Entlebuch) Les membres de la société de tir „Schlösslischützen Ursellen-Niederhünigen" de Konolfingen ont décidé la dissolution de leur association pour la fin 2020. Fritz Bigler, membre du Schlösslischützen et président de l'Association des apiculteurs de Konolfingen (BZVK), ainsi que Kurt Krähenbühl, vice-président du BZVK et Philipp Roth moniteur-éleveur ont réussi à convaincre leurs collègues de transformer le stand de tir en rucher-école. Les autorisations et les permis de construire ont été obtenus et le nouveau rucher devrait pouvoir abriter jusqu'à 30 colonies d'abeilles d'ici au printemps 2021.

Ce frelon qui décime les abeilles (30.03.2020, Basler Zeitung, Der Bund, par Judith Blage) L'article fait un état de situation sur la propagation du frelon asiatique avec un focus sur les conséquences pour la Suisse. La découverte d'un individu isolé annoncé en janvier à Hambourg dans le nord de l'Allemagne a depuis été confirmée par d'autres observations suggérant que l'espèce va coloniser toute l'Allemagne. Les scientifiques interrogés dans l'article jugent exagérées les craintes des apiculteurs, de même que celles des écologistes ou du public face à cette nouvelle espèce aussi bien pour l'apiculture, la biodiversité que la santé humaine. Les recommandations restent d'être attentifs, de ne pas détruire les nids ni piéger inconsidérément et d'éviter de faire d'inutiles dégâts à la faune indigène.

L'ouverture de la SAR aux idées alternatives saluée (30.03.2020, FreeTheBees Bulletin N° 13, p. 23; version allemande parue en déc. 2019) « La Revue Suisse d'Apiculture a réagi de manière beaucoup plus ouverte et bienveillante » (que notre revue-sœur, die Schweizerische Bienezeituzng, qui a refusé de publier l'annonce de la conférence de Torben Schiffer du 23 novembre 2019 à Grangeneuve). « Non seulement notre publicité a été publiée, mais le rédacteur en chef Francis Saucy a également participé à l'événement. Il est possible que ce soit

parce que Saucy est un biologiste et qu'il n'est que trop conscient des effets des interventions non durables de l'apiculture conventionnelle au sein des colonies d'abeilles » (sic).

La plupart des intoxications d'abeilles ont lieu en avril et en mai

(Communiqué de presse d'apiservice)

En avril et en mai, les cultures fruitières et de colza fournissent aux colonies d'abeilles une nourriture abondante sur de vastes surfaces. Afin de protéger ces précieux pollinisateurs contre une intoxication, les prescriptions d'application (charge SPe8) des insecticides dangereux pour les abeilles doivent être strictement respectées. En 2019, le Service sanitaire apicole (SSA) a enregistré au total 16 annonces de suspicion d'intoxication. Dans cinq cas, une intoxication aiguë de colonies d'abeilles a été confirmée. Elles ont été causées par les insecticides chlorpyriphos, chlorpyriphos-méthyl et spinetoram ainsi que par un produit phytosanitaire contaminé au fipronil. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a interdit l'utilisation de produits phytosanitaires contenant les substances chlorpyriphos et chlorpyriphos-méthyl. Ils ne pourront plus être appliqués en Suisse à partir du 1er juillet 2020. Le SSA demande le strict respect de la réglementation en vigueur et l'utilisation prudente de ces insecticides et des autres substances dangereuses pour les abeilles. L'application non correcte de produits contenant du chlorpyriphos et du chlorpyriphos-méthyl a conduit à 15 cas avérés d'intoxication en Suisse au cours des sept dernières années. « Les agriculteurs apportent une contribution importante à la protection des abeilles grâce à de bonnes pratiques agricoles et au respect des consignes d'application lors de l'utilisation de produits phytosanitaires », confirme Marianne Tschuy du Service sanitaire apicole et d'ajouter : « Cela comprend le fauchage ou le broyage des plantes d'enherbement et des adventices en fleurs ainsi que le respect des stades de floraison. » Le SSA recommande également d'éviter les pesticides dans la mesure du possible. Si leur utilisation ne peut être évitée, il faut les appliquer uniquement le soir après le vol des abeilles (après le coucher du soleil). L'année dernière, un insecticide (Pirimicarb 50 WG, lot 2016-1211) contaminé par la substance active fipronil, très toxique pour les abeilles, a également provoqué une intoxication aiguë. Après avoir effectué les analyses nécessaires, le lot a été immédiatement retiré du marché. www.abeilles.ch/themes/sante-des-abeilles/intoxications-dabeilles.html

Humour, confinement et télétravail

(Traduction très libre : « J'adore lorsque tu ramènes du travail à la maison »)

www.mellifera-de (libre de droits)